

GIVRAND

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS Après 28 ans de lutte, il faut aujourd'hui penser « résilience »

Gérer les plantes invasives qui pullulent dans les marais, c'est la mission, depuis près de 30 ans, du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Le 16 mai, à l'occasion d'une visite sur le terrain à Givrand, Jean-Pierre Balcou et Gérard Gavory, respectivement sous-préfet des Sables d'Olonne et Préfet de la Vendée, ont pu prendre la mesure de la gestion des plantes invasives opérée par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay. Et avec presque trois décennies de pratique, son savoir-faire n'est plus à démontrer.

De l'aquarium à la rivière

« Suite à la mondialisation et aux échanges commerciaux, de nombreuses plantes aquatiques telles que la jussie, le myriophylle du Brésil ou l'Égerie dense ont été introduites en France pour l'ornement et l'aquariophilie. Depuis 1994, ces espèces d'origine tropicale ont été localisées sur le territoire du Syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, notamment sur les marais du Jaunay et du Gué-Gorand », résume-t-on du côté du syndicat mixte.

N'ayant pas de prédateurs, ces plantes prolifèrent, et engendrent de nombreux dégâts sur leur milieu naturel, comme l'accélération du comblement et de l'envasement des fossés, l'altération de la qualité de l'eau par la consommation de l'oxygène, une baisse de la biodiversité... Ou ils constituent encore une menace sur les activités économiques et de loisirs.

Et le réchauffement climatique n'arrange pas les choses : les périodes de froid, donc de



La jussie, une plante invasive qui s'est développée dans les marais vendéens. Archives

stase étant plus rares, les plantes prolifèrent plus longtemps ; donc nécessitent des opérations en plus.

28 ans de lutte

Mais le problème est identifié, et la situation sous contrôle. « Le Syndicat Mixte mène la gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes sur les marais du Jaunay et du Gué-Gorand depuis 28 ans. Afin de réduire leur impact et limiter leur prolifération, des programmes annuels d'arrachage mécanique et manuel ont été mis en place, dans le cadre de plusieurs contrats financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et le Département de la Vendée ».

Au moment d'écrire ces lignes, « environ 75 kilomètres de linéaire de fossé et 25 km de cours d'eau sont gérés en arrachage manuel uniquement sur les marais du Jaunay et du Gué-Gorand », précise le Syndicat Mixte, qui assure

qu'une « baisse significative de la prolifération est observée sur ces sites ». Mais...

Ça ne suffit plus

Hélas, aujourd'hui, cette action ne suffit plus ! « Malgré cette dynamique, depuis 2019, plus d'une dizaine de nouveaux sites envahis par les plantes ont été découverts sur le territoire du Syndicat Mixte, avec de nouvelles espèces identifiées, comme la jussie péploïde. Ces stratégies et ces interventions récurrentes ne semblent plus être suffisantes et paraissent difficiles à tenir sur le long terme, tant sur le plan humain que financier ».

Alors, dans le cadre de la mise en place des actions du Contrat Territorial Eau Vie-Jaunay 2022-2024, de nouvelles actions ont été intégrées en faveur de la restauration des milieux aquatiques. « Ce plan de gestion a pour objectif d'augmenter la résilience des milieux vis-

à-vis des plantes invasives, et de limiter les interventions curatives et le coût de celles-ci, qui risquent d'être exponentiels dans les années à venir ».

Concrètement, de nouvelles méthodes de gestion sont expérimentées, telles que les adoucissements de berges, la plantation par compétition végétale, ou encore la pose de clôture, en complément des efforts déjà déployés.

De 2022 à 2024, une campagne d'arrachage manuel a été réalisée chaque année de juin à septembre. Soit un linéaire de 300 km arraché et prospecté, 590 mètres linéaires de berges restaurées par adoucissement, 10 km de clôtures et quatre descentes d'abreuvement. « Sur cette période, l'ensemble des actions représente un budget moyen annuel de 60 000 € TTC, financé par le Département de la Vendée à hauteur de 50 % ».

● **Franck FISCHBACH**